

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

**LA NIVELLE**

Département des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (64) / Commune de ST-JEAN-DE-LUZ (64500)

Texte juridique de référence : Décret du 16 avril 1864

Limite	Observations
<p>Route n°10 au point où cette route traverse la rivière en amont du port de St Jean de Luz</p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Dans ce secteur la route n°10 semble désormais être la D810. Positionnement confirmé par la carte scannée transmise par la PREMAR (cf. page suivante). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval du pont.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



### Limites transversales de la mer dans les estuaires

Nivelle Pont de la RN 10 reliant Saint-Jean-de-Luz à Ciboure

